COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 16.04.2018

07/2018

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'une subvention complémentaire de CHF 100'000.- en faveur de l'Association 150 ans Montreux Gymnastique pour l'organisation de Montreux Acrobaties 2017

Président :	Romain Pilloud (SOC)
Membres :	Jonathan Al Jundi (SOC)
	Tanya Bonjour (SOC)
	Geneviève Brunner (PLR) remplacé par Benoît Ruchet
	Emmanuel Gétaz (ML)
	François Grand (PLR)
	Arnaud Grand (PLR)
	Obicna, Véronique Huber (Les Verts)
	Andreane Jordan Meier (PLR)
	Tal Luder (UDC)

La commission s'est réunie le 28 mars 2017 à 19h00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux, en présence de M. Caleb Walther, conseiller municipal en charge du patrimoine, du sport et de la mobilité (PSM), M. Sentinelli, chef du service domaines et bâtiments, sports et M. Chevalley, délégué au sport pour la commune de Montreux. La commission auditionne M. Yves Depallens, président du comité d'organisation l'association « 150 ans Montreux Gymnastique » et directeur de Montreux Acrobaties et M. Baptiste Saudan, membre du Comité Directeur de Montreux Acrobaties.

Préambule

En préambule, Monsieur le Municipal rappelle les éléments principaux qui ont fondé le préavis positif de la Municipalité. La Municipalité a pris connaissance de la situation après la décision d'engagement des coûts par l'association « 150 ans Montreux Gymnastique ». M. Walther explique qu'une telle demande relève de la décision du conseil communal puisque c'est ce même organe qui a accordé la première fois une subvention à la manifestation au travers une première commission. La Municipalité croit que la demande formulée est justifiée en regard de ce qui a été organisé et des règles habituelles de subventionnement.

M. le Municipal précise néanmoins qu'une petite erreur s'est glissée dans le rapport :

- Dans le tableau de la répartition de la subvention communale, la part communale sur Montreux Acrobaties n'est pas de 16.62% mais de 16.45%.

Il précise également que la journée commémorative ainsi Montreux Acrobaties étaient des manifestations à caractère public, contrairement aux autres manifestations organisées pendant l'année pour les 150 ans de la FSG Montreux. Même avec CHF 100'000.-, les ratios restent conformes aux pratiques communales.

Un commissaire intervient pour expliquer qu'il ne partage pas l'avis de la Municipalité. Pour lui, les règles ne sont pas respectées. La manifestation a dérapé. Le conseil communal a accepté d'allouer une subvention de CHF 100'000.-. Le large dépassement budgétaire est un non-respect envers la première décision du conseil communal, selon lui.

Audition

Le président de la commission propose de commencer par auditionner M. Depallens, président de l'association « 150 ans Montreux Gymnastique », accompagné par M. Saudan, vice-président. Etant donné la sensibilité de la question et afin de permettre aux commissaires de s'exprimer librement, le président propose également de libérer les deux représentants présents une fois que les commissaires ont obtenu réponse à toutes leurs questions. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. Depallens fournit d'abord quelques informations en préambule : il explique que l'événement commémoratif initialement prévu était la pose d'une plaque commémorative au Café Lamy, aujourd'hui fermé. L'événement a ensuite évolué avec une accélération du budget en novembre 2016, car la PROMOV (promotion économique de la région Riviera-Lavaux) a vu un potentiel touristique, économique et politique, qui a ensuite été remonté au SPECo (Service de la promotion économique et du commerce) et au SEPS (service de l'éducation physique et du sport). Conjointement, deux cellules ont été créées : une cellule vaudoise pour accompagner la journée commémorative sous sa nouvelle forme et un accompagnement par le SPECo pour « Montreux Acrobaties », vu comme un événement d'envergure nationale. Une autre cellule sécuritaire a été créée, en contact avec la Municipalité et l'ASR (Association Sécurité Riviera). Sur cette cellule, il est évident que la commune a pu suivre le déroulement de la manifestation.

M. Depallens fournit également plusieurs documents aux commissaires, notamment : la liste des créanciers ouverts au 28 mars 2018, le rapport final de la journée commémorative, un organigramme de l'organisation et du fonctionnement de Montreux Acrobaties,un organigramme de l'association « 150 ans Montreux Gymnastique », un tableau des résultats financiers des 6 événements externes « Association 150 ans Montreux Gymnastique » (résultat net à CHF -380'106.24), ainsi qu'une lettre de l'association à l'attention de l'ASR avec demande de gratuité de l'engagement de la PCi pour Montreux Acrobaties.

Les commissaires posent les questions suivantes :

Y'a-t'il mise en danger financière de la société de la FSG Montreux ?

Non. 3 ans avant l'anniversaire, il a été décidé de créer une association indépendante du club pour protéger celui-ci ainsi que le centre de formation de gym artistique. En effet, le budget de cette année anniversaire représentait 12x le budget du club. Dans cette association « 150 ans Montreux Gymnastique », 5 personnes assument la responsabilité financière et juridique des activités organisées en 2017. La responsabilité pénale reste écartée suite à l'audit réalisé. Il précise également que la Municipalité n'avait aucune responsabilité dans l'organisation de la manifestation.

Combien de personnes ont été engagées/managées dans le cadre des festivités des 150 ans ?

150 personnes se sont engagées : 10 personnes pour chacun des 11 événements de la FSG et environ 30 personnes pour Montreux Acrobaties. Pour cet événement, quelque 300 bénévoles sont à compter en sus.

Quand est-ce que le comité d'organisation s'est-il rendu compte des dépassements de budget, quels étaient les premiers éléments qui ont permis cette détection ?

Le budget a été chamboulé en novembre 2016, 6 mois avant l'événement commémoratif et la statue « Li Ning ». Certains éléments sont restés inconnus ou imprécis jusqu'en novembre 2017, notamment l'aspect sécuritaire. Le modèle économique était basé sur la fréquentation des visiteurs avec ventes des boissons avec un soutien privé/public. Celui-ci a été un échec. Le monument commémoratif a entraîné des surcoûts en raison des aspects politique et économique, même si l'événement a bénéficié de subventions et que la réception a été offerte par la commune de Montreux.

Quand a été réévalué le budget de « Montreux Acrobaties » ?

En novembre 2016, le budget est réévalué. Il passe à ce moment-là de CHF 400'000.- à environ CHF 700'000.

Quelle est la situation actuelle des créances pour chaque entreprise ?

M. Depallens fournit une liste des créances avec tableau des fournisseurs aux créances ouvertes. La commission n'a pas la liste des créances fermées. Il y a en tout environ 350 fournisseurs. Le comité d'organisation n'a pas attendu la séance pour engager des mesures de recouvrement, selon M. Depallens. Le déficit a été analysé, et si le préavis est accordé, ces CHF 100'000.- ne sont pas une garantie de déficit. Sur une partie de ces fournisseurs, il y a eu un travail d'abandon de créances. En date de la commission, il y a eu des abandons de créances à hauteur de CHF 70'000.- sur les CHF 305'000.-. Ces abandons sont liés à plusieurs raisons : certaines sociétés croient au projet et souhaitaient encourager la manifestation, et il y a eu un sponsoring « après coup », suite à l'ampleur

prise par la manifestation, qui s'est exprimé par un abandon en nature avec un acte commercial. Le comité a souhaité éviter de toucher négativement les petites sociétés locales. Il est précisé que les 65'000 visiteurs de Montreux Acrobaties ont entraîné une augmentation du chiffre d'affaires de nombreux fournisseurs de la région (McDonalds, Métropole…) .

Quel a été le démarche qui a mené le comité à choisir la mise en place d'une statue de Li Ning ?

L'idée est apparue un mois après l'acceptation du premier préavis par le conseil communal. Il a fallu contacter la diaspora chinoise pour remonter jusqu'à M. Ling, il y a eu un travail avec le CIO (comité international olympique) et la statue a été réalisée en Chine par un concepteur français (commandée fin janvier 2017) avec une connaissance des coûts : 54'000 francs pour la statue et sa livraison. La statue est aujourd'hui considérée comme un actif de l'association « 150 ans Montreux Gymnastique ». Au moment de la création de l'association, il y avait 4 objectifs : intégrer tous les membres de la FSG Montreux, promouvoir la gymnastique, intégrer la communauté gymnique locale, régionale, cantonale, fédérale, internationale. Li Ning a été vu comme symbole d'un des athlètes les plus connus au monde qui a gagné à Montreux.

Les contrats de sponsoring se signent au moins un an à l'avance. Entre temps, le budget a doublé. Le comité se rend-il compte qu'il était impossible de faire évoluer le sponsoring dans les mêmes proportions ?

La partie sponsoring a augmenté de CHF 200'000.- à CHF 260'000.- pour Montreux Acrobaties mais M. Depallens est conscient qu'il aurait fallu faire plus, bien que ce n'était pas sur le sponsoring où il y a eu le plus de problèmes financiers.

Qui a été payé pour l'organisation de ces manifestations ?

Toutes les personnes sont bénévoles sauf M. Rudaz (accompagnement de la gestion au quotidien et organisation des séances avec M. Depallens) et M. Regazzoni (mandat professionnel nécessaire pour la sécurité, le déploiement, les plans et le suivi de chantier : CHF 6000.-).

La LADE (loi sur l'appui au développement économique) est rentrée en compte pour l'organisation de « Montreux Acrobaties ». Pourquoi ?

La LADE permet d'identifier un événement d'importance pour la partie « exogène » (consommation par les autres cantons). Celle-ci a différents axes de soutien de subvention : le développement et l'attractivité économique et touristique des régions avec un financement pour maximum 3 éditions (aide au démarrage).

Qu'est-ce qui explique l'absence de recettes suffisantes ?

Il n'y a pas as assez eu de ventes boissons/nourriture, ce qui est explicable par le report de

la vente à travers les commerces locaux, et par les horaires « fous » avec les gens qui se sont beaucoup déplacés et peu reposés entre chaque activité de la manifestation. Il n'y a pas non plus eu assez de staff pour vendre des billets pour la loterie. M. Depallens reconnaît beaucoup d'erreurs et une incapacité d'anticipation.

Pourquoi, malgré l'augmentation massive des coûts, le comité a-t-il encore augmenté le nombre d'athlètes et l'ampleur de la manifestation ?

Il est précisé que les 10 disciplines supplémentaires n'ont pas engagé plus d'infrastructures, ce sont les infrastructures existantes qui ont été utilisées. C'est à nouveau par l'ampleur de la manifestation que celle-ci a attiré toujours plus d'athlètes.

Quelle est la stratégie du comité pour combler le déficit ?

En plus des soutiens publics, d'autres pistes sont en cours de réflexion, notamment : la vente d'actifs (la statue Li Ning, par exemple). En outre, il y a eu une participation des organisateurs à un fonds de roulement et des plans de paiement sur deux ans ont été discutés . M. Depallens a également contacté Li Ning pour voir s'il était d'accord de soutenir la manifestation. Il est expliqué que Présence Suisse a été intégrée dans le comité de travail (paiement de la conférence de presse du déplacement de Li Ning), mais ne participe pas au budget de la manifestation, pas plus que Swiss Tourism.

Comment le processus décisionnel fonctionnait-il au comité ?

M. Saudan explique que toutes les décisions sont prises en collégialité, avec un responsable pour chaque comité qui remonte les décisions et avis de la base bénévole. Les événements qui se sont accélérés ont demandé aux 5 personnes du bureau de prendre un certain nombre de décisions rapidement, surtout concernant Li Ning.

Quels sont les plans d'avenir pour Montreux Acrobaties ?

Ce n'est pas une question à l'ordre du jour pour l'association, puisqu'il faut aujourd'hui assumer la responsabilité autour de la première édition de l'événement.

Comment comprendre la position de la Municipalité ? Elle était impliquée et informée, selon un commissaire.

M. Walther s'explique : la Municipalité ne souhaitait pas être dans le comité d'organisation. Différents points ont été discutés en lien avec la sécurité, avec le sport… La supervision de l'organisation a inclus la commune, mais pas sur l'aspect économique et financier. La Municipalité aurait préféré participer à l'évaluation des risques au préalable et présenter un préavis avant l'événement.

Plus tard dans la séance, M. Depallens explique néanmoins qu'une prise de contact téléphonique avec M. Walther avait eu lieu avant le déroulement de « Montreux Acrobaties » afin de l'informer de la situation financière de la manifestation.

Les infrastructures ont dû être adaptées afin de libérer la route en cas de problème sur l'autoroute. Comment est-il possible de découvrir cette condition si tardivement, qui a entraîné une augmentation des coûts ?

La condition de l'ouverture de la route est apparu en mai 2017, sur demande de la gendarmerie. Les coûts ont augmenté en raison des changements de plans et la mise en place d'infrastructures mobiles et d'infrastructures pendant la nuit. La manifestation a été initialement prévue sur la Grand Rue, puis partiellement déplacée sur les quais. Les différents échanges avec les institutions ont pris beaucoup de temps. M. le Municipal complète en expliquant que la commune a réalisé les démarches usuelles et qu'il s'agissait d'une responsabilité des forces de police que d'avoir informé si tardivement les organisateurs.

D'où vient la subvention cantonale de CHF 75'000 ?

Cette somme a été versée par le canton de Vaud suite à l'audit qui n'a montré aucune irrégularité.

Le comité a-t-il fixé une règle pour le paiement des créances ouvertes ?

Il n'y a pas de règle précise, mais le comité s'engage à assurer une équité dans le paiement de celles-ci. M. Depallens précise également qu'aucun fournisseur n'a mis l'association en poursuite et que souvent, plusieurs créances ont déjà été partiellement payées à travers des acomptes.

A ce propos, un commissaire pense que la phrase du rapport de la Municipalité (p. 6, point 3.4, paragraphe 1) « (…) son montant serait essentiellement lié à des prestations de certains services communaux ou régionaux » est ambiguë et laisserait penser que ce serait ces prestations qui seraient remboursées en priorité par l'association, élément démenti par les organisateurs et la Municipalité. Néanmoins, la Municipalité rappelle que les commissaires ne voteront que sur les conclusions du rapport. Il est précisé que l'association a payé environ 250'000 francs pour des prestations réglées au niveau communal.

MM. Depallens et Saudan ayant répondu aux questions des conseillères et conseillers, ceux-ci sont libérés et remerciés.

Discussion générale

Le Président relève que les documents, tant ceux demandés lors de la dernière séance du conseil communal que ceux fournis spontanément par M. Depallens, n'ont pas été remis en avance comme le règlement du conseil le demande et que les commissaires n'ont pas eu le temps de les consulter. Néanmoins, certains commissaires souhaitent tout de même poursuivre la séance de commission, trouvant les réponses des organisateurs suffisamment complètes pour se prononcer. La discussion générale continue.

Un commissaire explique que la réussite de la manifestation contraste avec ses résultats financiers. Il faudrait, selon lui, mieux suivre les manifestations de manière générale.

Un commissaire explique son malaise par rapport à cette attribution de subvention exceptionnelle. Il pense que cette situation représente un précédent et une couverture de déficit alors que la commune a explicitement expliqué que ce n'était plus sa politique. Il reconnaît la grande réussite populaire de la manifestation mais pense que la commune ne peut juste pas couvrir un déficit lié à une mauvaise gestion du marketing et que vis-à-vis du contribuable, ce n'est pas une juste utilisation de l'argent public. Un autre commissaire parle de mégalomanie, rappelle que les montants sont énormes, notamment en marketing, avec une perte de contrôle des buts de l'association. Il ne croit pas à la pérennisation de l'association. Il est aussi gêné par la situation. Pour lui, cela devient une généralité que d'exploser les coûts pour des raisons de notoriété, qui a été, pour cette manifestation, surtout romand. C'est un sentiment partagé entre peur de l'impact sur les entreprises mais un ras-le-bol d'avoir des surcoûts liés aux manifestations.

Un commissaire répond en précisant que l'honnêteté des organisateurs pendant l'audience a donné une opinion positive et a permis de mieux comprendre le déroulement des événements. Il relève que les responsabilités sont multiples, et pas seulement imputables à l'association mais précise qu'un contrôle plus strict sera nécessaire à l'avenir. De plus, il précise que l'impact sur l'économie locale et la population permet à juste titre de soutenir Montreux Acrobaties. Cet avis est partagé par d'autres commissaires qui abondent dans ce sens. D'autres commissaires précisent aussi que les organisateurs ont mis un point d'honneur à honorer leurs engagements et font tout leur possible pour réduire leur déficit.

Un commissaire suppose qu'il n'y a actuellement pas d'équité entre les grandes manifestations de la commune. A ce jour, la commune subventionne le marché de Noël à hauteur de CHF 33'000.- pour la gratuité des transports publics sur la ligne 201, le 100% des coûts pour les transports du Montreux Jazz Festival sont pris en charge par la commune alors que ni la Fête fédérale de musique ni le Septembre musical ne sont soutenus de ce point de vue. Il est relevé par plusieurs commissaires qu'il est difficile de mettre sur pied d'égalité les différentes manifestations, et qu'il y a plutôt un travail à faire au cas par cas.

Il y a également un malaise de certains commissaires qui pensent que c'est un problème que de ne pas avoir défini où vont ces CHF 100'000 de la part de la Municipalité, puisqu'ils pourraient être utilisés pour payer n'importe quelle créance. Plusieurs commissaires pensent que plusieurs prestations d'organisations régionales doivent être prioritairement remboursées afin de ne pas péjorer la situation financière d'institutions bénéficiant à d'autres communes de la Riviera. C'est pour cela qu'Emmanuel Gétaz propose l'amendement suivant :

Modifier les conclusions comme suit :

1. d'octroyer une subvention complémentaire de ~~CHF 100'000.-~~ CHF 60'000.- en faveur

de l'association 150 ans Montreux Gymnastique pour l'organisation de Montreux Acrobaties 2017 ;

2. de voter à cet effet un crédit complémentaire de ~~CHF 100'000.-~~ CHF 60'000.- au budget 2018 sur le compte no 170.3653 « subventions »
3. d'amortir ces dépenses par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte no 9281.180 « provision pour participation à des institutions et manifestations à caractère public »
4. (nouveau) d'autoriser la Municipalité à prendre en charge l'intégralité de la facture des VMCV de CHF 40'338.- et celle de l'Association Sécurité Riviera de CHF 23'718.-
5. (nouveau) de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 40'338.- au budget 2018 sur le compte no 180.3517 « participation transports publics » en faveur des VMCV et de CHF 23'718.- au budget 2018 sur le compte no 600.3080 « personnel intérimaire »
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

Amendement(s)

Amendement de Emmanuel Gétaz

Modifier les conclusions comme suit :

1. d'octroyer une subvention complémentaire de ~~CHF 100'000.-~~ CHF 60'000.- en faveur de l'association 150 ans Montreux Gymnastique pour l'organisation de Montreux Acrobaties 2017
2. de voter à cet effet un crédit complémentaire de ~~CHF 100'000.-~~ CHF 60'000.- au budget 2018 sur le compte no 170.3653 « subventions »
3. d'amortir ces dépenses par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte no 9281.180 « provision pour participation à des institutions et manifestations à caractère public »
4. (nouveau) d'autoriser la Municipalité à prendre en charge l'intégralité de la facture des VMCV de CHF 40'338.- et celle de l'Association Sécurité Riviera de CHF 23'718.-
5. (nouveau) de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 40'338.- au budget 2018 sur le compte no 180.3517 « participation transports publics » en faveur des VMCV et de CHF 23'718.- au budget 2018 sur le compte no 600.3080 « personnel intérimaire »
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

7 oui, 0 non, 3 abstention, 0 bulletin blanc.

Conclusion

En conclusion, c'est par 7 oui, 3 non et aucune abstention que la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions amendées suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DEMONTREUX

vu le préavis no 07/2018 de la Municipalité du 9 mars 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention supplémentaire de CHF 100'000.- en faveur de l'Association 150 ans Montreux Gymnastique pour l'organisation de Montreux Acrobaties 2017,

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'octroyer une subvention complémentaire de CHF 60'000.- en faveur de l'association 150 ans Montreux Gymnastique pour l'organisation de Montreux Acrobaties 2017 ;
2. de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 60'000.- au budget 2018 sur le compte no 170.3653 « subventions » ;
3. d'amortir ces dépenses par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte no 9281.180 « provision pour participation à des institutions et manifestations à caractère public » ;
4. d'autoriser la Municipalité à prendre en charge l'intégralité de la facture des VMCV de CHF 40'338.- et celle de l'Association Sécurité Riviera de CHF 23'718.- ;
5. de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 40'338.- au budget 2018 sur le compte no 180.3517 « participation transports publics » en faveur des VMCV et de CHF 23'718.- au budget 2018 sur le compte no 600.3080 « personnel intérimaire » ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

7 oui, 3 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Romain Pilloud (SOC)